

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00196

Numéro SIREN : 830 439 378

Nom ou dénomination : Deuz'S

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001327



**CABINET
LOUIS PLANCHE**

Expertise Comptable & Commissariat aux Comptes

Isabelle SIAUX et Jérôme PLANCHE

Experts-Comptables

Commissaires aux Comptes

DEUZ'S

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 1 500 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 509, Chemin de Champ de Cruy

- 69400 PORTE DES PIERRES DOREES -

830 439 378 RCS VILLEFRANCHE TARARE



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE « DEUZ'S »,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

www.cabinetplanche.com

95 rue Vendôme - 69006 LYON - Tél. : 04 78 89 99 26 - Fax : 04 72 44 05 69 - e-mail : cabinetplanche@cabinetplanche.com
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région Rhône-Alpes - Société de Commissariat aux Comptes inscrite
auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon.

Société par Actions Simplifiée au Capital de 50 000 Euros - 330 347 212 R.C.S. LYON - N°TVA Intracommunautaire FR 20330347212

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 Février 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 12 005 Euros (contre 280 262 Euros l'exercice précédent), une perte de 151 494 Euros contre un bénéfice de 4 677 845 Euros l'exercice précédent, un actif immobilisé net de 5 023 141 Euros, une trésorerie de 1 688 392 Euros, des capitaux propres de 6 949 343 Euros et un endettement auprès des associés de 102 693 Euros.

L'analyse d'un grand-livre des écritures comptables du 1^{er} Octobre 2023 au 31 Décembre 2023 édité le 29 Février 2024, qui ne comprend aucune écriture d'inventaire, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, fait ressortir un chiffre d'affaires de 5 870 Euros, un actif immobilisé net de 5 078 141 Euros, une trésorerie de 1 512 099 Euros et un endettement auprès des associés de 7 693 Euros.

L'assemblée générale ordinaire du 8 Mars 2024 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 par imputation sur le poste « Autres réserves » et de la distribution d'un dividende global de 150 000 Euros par prélèvement sur le poste « Autres réserves ».

Les capitaux propres de la société après prise en compte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 8 Mars 2024 s'élèvent à 6 799 343 Euros hors résultat de l'exercice en cours.

Mission du commissaire à la transformation :

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon, le 28 Mars 2024

CABINET LOUIS PLANCHE

Société d'Expertise Comptable
et de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Lyon


Le commissaire aux comptes et à la transformation

CABINET LOUIS PLANCHE

Isabelle SIAUX